

l'ENSEIGNANT

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA

N° 116 - Juin 2013 - 0,60 €

d'Aquitaine



Dispensé de timbrage **BORDEAUX CDIS**

ÉDITO

C'est un bilan mitigé que nous dressons en cette fin d'année scolaire. Le constat balance entre satisfaction et approbation pour certains aspects et incompréhension voire indignation pour d'autres.

Satisfaction quand il est confirmé la création de 60 000 postes en 5 ans dans l'Education Nationale, ou le renouveau de la formation des enseignants et des personnels d'Education.

Approbation quand le ministre s'engage sur un protocole de discussions concernant des revalorisations catégorielles comme par exemple l'alignement des ratios de hors classe des professeurs des écoles et des CPE sur ceux des autres corps d'enseignants. Cependant, il faudra réfléchir vite à une indispensable revalorisation pour tous. Il est plus que temps de mettre fin au gel de la valeur du point d'indice. La refondation de l'Ecole de la République ne pourra se faire sans une véritable reconnaissance des personnels, qui passe aussi par une revalorisation salariale.

Indignation et incompréhension après l'organisation calamiteuse des concours réservés, alors que ceux-ci avaient fait naître beaucoup d'espoir chez nos collègues contractuels. L'organisation des concours doit être remise à plat, et des compensations doivent être apportées à ceux qui ont pu se sentir lésés après les

différents couacs constatés.

Et tout dernièrement c'est un sentiment de colère que nous ressentons après avoir appris les suppressions de postes d'assistants d'Education et d'assistants pédagogiques à la rentrée 2013. Pourquoi alors en avoir créés à la rentrée 2012 ? La riposte s'organise sur ce point.

Enfin une petite pensée déjà pour septembre prochain qui verra la publication du projet gouvernemental pour la réforme des retraites. D'ores et déjà certains s'emploient à crier haro sur les fonctionnaires. Nul doute qu'il s'agira d'un nouveau moment fort de l'action syndicale.

Une raison supplémentaire pour bien se ressourcer dans les deux mois qui viennent.

Bonnes vacances à toutes et à tous !

Christian BASSET
Secrétaire Académique
Le 17 juin 2013



Section Académique du SE-UNSA

33bis rue de Carros

33800 BORDEAUX

Tél. 05.57.59.00.20

Fax 05.56.31.36.17

Courriel : ac-bordeaux@se-unsa.org

Site académique : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux>

Site national : <http://www.se-unsa.org>

Directeur de la publication : Christian BASSET

Dépôt légal 2^{ème} Tr. 2013

N° CPPAP : 0118 S 07660

Imprimerie du Syndicat des Enseignants-UNSA

ISSN 1638-7759

Sommaire

- | | | | |
|---|---|---|---|
| 1 | Edito | 6 | Congés de Formation Professionnelle |
| 2 | Promotions 2012-2013 | | Dates importantes à retenir |
| 3 | Hors classe et classe exceptionnelle | 7 | Affectation des stagiaires rentrée 2013 |
| 4 | Assistants d'Education : Non aux suppressions de postes ! | 8 | Retraites : communiqué de l'UNSA |
| 5 | Concours réservés : repenser l'organisation ! | | Bonnes vacances à toutes et à tous |

PROMOTIONS 2012/2013

La seule possibilité pour nous enseignants de bénéficier d'une augmentation de salaire se situe dans l'obtention d'une promotion de grade ou d'échelon. Il est donc primordial de pouvoir se situer individuellement par rapport à une éventuelle promotion. Pour cette raison, nous rappelons ci-dessous les barèmes des derniers promus pour les promotions par avancement d'échelon. N'hésitez pas à nous contacter en début d'année scolaire prochaine pour que nous étudions ensemble votre situation personnelle.

Pour les agrégés, la gestion des carrières reste concentrée au ministère. Vous trouverez sur le site national du SE-UNSA (www.se-unsa.org) à la rubrique : "agrégés - suivi de carrière" l'ensemble des données pour l'avancement d'échelon.

Le SE-UNSA, l'UNSA Education et l'UNSA Fonction Publique ont milité avec succès pour la suppression du jour de carence et l'ouverture de discussions sur la revalorisation des rémunérations scandaleusement basses des catégories C. Il faut maintenant obtenir rapidement l'arrêt du gel de la valeur du point d'indice en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2010 qui plombe toujours plus notre pouvoir d'achat.

Commission Administrative Paritaire Académique (C.A.P.A.) des avancements d'échelon des Certifiés et Bi-Admissibles du 19 décembre 2012 Barèmes des derniers promus

Echelon	GRAND CHOIX			CHOIX		
	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *
5°	155	46	76,5			
6°	223	66	79,5 C = 6 a ; E = 2 a A = 19/05/83	179	127	76,5 C = 6 ans 7 mois
7°	351	105	82,5 C = 11 ans 1 jour	254	181	79,1
8°	351	105	85 C = 11 ans 1 jour	249	177	81,9
9°	411	123	86,3 C = 15 ans 1 jour	316	225	83,4 C = 18 ans 1 jour
10°	439	131	88,4	298	212	84,5 C = 21 ans 1 jour
11°	246	73	89,8 C = 22 ans 1 jour	132	94	87

*A barème égal, les collègues sont départagés par l'ancienneté dans le corps(C) puis l'ancienneté dans l'échelon(E) et, enfin, l'âge(A).

⚠ La note pédagogique est désormais définitive et réactualisée tous les 5 ans.

Commission Administrative Paritaire Académique (C.A.P.A.) des avancements d'échelon des CPE du 17 décembre 2012 Barèmes des derniers promus

Echelon	GRAND CHOIX			CHOIX		
	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *
5°	1	0		0	0	
6°	3	0		6	4	19,2
7°	13	4	19,6 9 ans dans le corps	14	10	19,6 7 ans dans le corps et 2 ans 11 mois dans l'échelon
8°	17	5	20 11 ans dans le corps et 2 ans 2 mois dans l'échelon	17	12	19,9
9°	30	9	20 13 ans dans le corps	22	16	20 11 ans dans le corps et 3 ans 10 mois dans l'échelon
10°	26	8	20 17 ans et 3 ans dans l'échelon	20	15	20 12 ans dans le corps
11°	15	5	20 19 ans dans le corps	10	7	20 18 ans dans le corps

*A barème égal, les collègues sont départagés par l'ancienneté dans le corps puis l'ancienneté dans l'échelon et, enfin, l'âge.

Commission Administrative Paritaire Académique (C.A.P.A.) des avancements d'échelon des PLP du 17 décembre 2012 Barèmes des derniers promus

Echelon	GRAND CHOIX			CHOIX		
	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *
5°	16	4	71			
6°	52	15	74,5 (C) 7a (E) 2 a 6 m	40	28	72,4 (C) 7 a (E) 2 a 9 m
7°	101	30	77,5 (C) 4 ans	88	62	75
8°	142	44	80,5 (C) 11 a (E) 2 a 5 m	76	57	78,5
9°	121	36	83,9	84	60	81,5 (C) 17 ans
10°	112	34	87	79	56	85,2
11°	87	26	90,4	53	38	88,9

*A barème égal, les collègues sont départagés par l'ancienneté dans le corps(C) puis l'ancienneté dans l'échelon(E) au 01/09/2012 et, enfin, l'âge(A).

Commission Administrative Paritaire Académique (C.A.P.A.) des avancements d'échelon des Professeurs d'EPS du 21 décembre 2012 Barèmes des derniers promus

Echelon	GRAND CHOIX			CHOIX		
	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *
5°	1	0	78,5			
6°	17	5	81,5	14	10	79,5
7°	45	13	84,6	31	22	81,5 (C) 10 ans 1 jour
8°	55	16	87,9	39	27	85,5
9°	47	14	89,2 (C) 14 ans 10 mois	30	21	88
10°	35	10	91,6	28	20	89,8
11°	37	11	94,3	21	15	91

*A barème égal, les collègues sont départagés par l'ancienneté dans le corps(C) puis l'ancienneté dans l'échelon(E) et, enfin, l'âge(A).

HORS CLASSE ET CLASSE EXCEPTIONNELLE

Après l'accès à la classe exceptionnelle 2013 pour les PEGC et les CE d'EPS, seuls 7 pour les premiers et 5 pour les seconds restent au grade "Hors Classe" et donc postulent pour la "Classe Exceptionnelle" en 2014.

Le tableau ci-dessous montre une relative stabilité du nombre de promotions pour la Hors Classe des CPE, des Certifiés et des PLP. La légère diminution s'explique par une baisse du nombre des promouvables (7^{ème} échelon et au-delà de la classe normale).

L'augmentation du nombre de promotions en EPS (+23) est remarquable. Les 76 promus représentent plus de 10 % des promouvables de l'académie (7 % pour les autres corps), le ratio national restant à 7 %. Ceci est la conséquence d'un rééquilibrage entre académies. La totalité des 76 promus sont tous au 11^{ème} échelon de la classe normale, ce qui est loin d'être le cas pour les autres corps.

		2011	2012	2013
PEGC Classe Exceptionnelle	Nombre de promus	17	10	5
	Barème du dernier promu	190	190	150
CE d'EPS Classe Exceptionnelle	Nombre de promus	11	6	4
	Barème du dernier promu	150	150	150
Professeurs d'EPS	Nombre de promus	54	53	76
	Barème du dernier promu	195,50	200,40	186,90
C.P.E.	Nombre de promus	19	19	18
	Barème du dernier promu	130	125	125
Certifiés	Nombre de promus	428	416	410
	Barème du dernier promu	166,70	164,70	165,50
P.L.P.	Nombre de promus	129	126	120
	Barème du dernier promu	176	170,80	168,50

Lors de chacune des CAPA, les élus du SE-UNSA n'ont eu de cesse de rappeler leur revendication pour un retour à des modalités d'accès à la Hors Classe établies sur des critères clairs et objectifs, ne remettant pas en cause l'accès à la hors classe en fin de carrière. Tous les collègues en fin de carrière doivent pouvoir prétendre à la hors classe sans qu'ils soient pour cela dépendants de critères subjectifs ou arbitraires. Une attention toute particulière doit être apportée aux collègues susceptibles de partir à la retraite sans pouvoir bénéficier de la promotion à la hors classe.

Après la signature du protocole, le SE-UNSA enregistre avec satisfaction l'entrée en discussion du ministère pour une augmentation des ratios de Hors Classe pour les Professeurs des Ecoles et les CPE, deux corps très en retard par rapport aux autres (2 % des promouvables pour les PE et 5 % pour les CPE). Nous n'oublions pas cependant que le ratio pour les autres corps reste bloqué à 7 % du total des promouvables. Le SE-UNSA revendique une réévaluation de ce taux pour atteindre à terme 15 % pour tous les corps d'enseignants et les CPE.

Pour les agrégés, la CAP Nationale de promotion à la hors classe est prévue du 25 au 27 juin 2013. Seuls les dossiers sélectionnés au niveau académique seront étudiés par le Ministère.

La CAPA s'est déroulée le 24 avril 2013. 294 collègues ont été sélectionnés sur un total de 1 476 promouvables.

Après la CAPN, les adhérents du SE-UNSA seront informés par le Secrétariat National.

Compte-rendus, tableaux, déclarations, pour tous les corps, consultables sur le site du SE-UNSA de l'académie de Bordeaux (<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>) à la rubrique "carrière" (Hors classe ; Avancement ; Notations ; Congés formation).

Assistants d'Education et Assistants Pédagogiques

NON AUX SUPPRESSIONS !



Plusieurs établissements de l'académie viennent d'être informés de suppressions de postes d'assistants d'éducation ou d'assistants pédagogiques pour la rentrée 2013. A l'heure de la refondation de l'Ecole, cette décision est incompréhensible et inacceptable.

Alertés par les suppressions massives déjà intervenues dans d'autres académies depuis quelques semaines, nous étions intervenus sur cette question lors du dernier groupe de travail. L'Administration avait paru ne pas être au courant. Mais le malaise était perceptible et il nous semblait bien que le Recteur ne faisait que jouer la montre.

C'est pour cette raison qu'il y a deux semaines déjà les élus UNSA Education avaient demandé que ce point précis soit rajouté à l'ordre du jour du CTA du 21 juin 2013. Il fallait obliger le Recteur à dévoiler ses intentions.

Nous savons tous combien ces personnels sont indispensables au bon fonctionnement d'un établissement. Pour faire passer la pillule, les DASEN mettent en avant les EAP (Emploi Avenir Professeur) récemment arrivés, qui compenseraient les suppressions. Mais ces nouveaux personnels n'ont ni les mêmes missions, ni les mêmes obligations de temps de service.

Il faut maintenant réagir. Nous vous engageons à signer massivement la pétition nationale en ligne sur le site du SE-UNSA.



Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Education nationale
Ministère de l'Education nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

N/R : CC/NA 46 12/13

Paris, le 29 mai 2013

Monsieur le Ministre,

Plusieurs académies viennent de faire le choix de ne pas renouveler des emplois d'AED ou d'assistants pédagogiques à la rentrée prochaine. Ainsi, 109 AED disparaîtront dans l'académie de Toulouse, 106 dans l'académie d'Aix-Marseille, 189 dans l'académie de Versailles, 88 dans l'académie d'Orléans-Tours, 42 dans l'académie de Nice, etc. Les premiers éléments en notre possession font état de plus de 600 non renouvellements sur 6 académies.

Ces décisions sont incompréhensibles et inacceptables. Les assistants d'éducation sont des personnels indispensables au bon fonctionnement de nos établissements. A ce rythme, la rentrée 2013 pourrait voir la disparition des 2000 emplois créés en septembre 2012.

La circulaire de rentrée note pourtant « qu'un climat scolaire serein est indispensable au bon déroulement des apprentissages et au bien être des élèves ». La présence des AED auprès de nos élèves y contribue fortement, en particulier dans les établissements les plus en difficulté.

Les choix mis en œuvre aujourd'hui par les rectorats vont à l'encontre de la politique initiée à la rentrée dernière, et cela d'autant plus que le nombre d'élèves à accueillir dans le second degré est annoncé en forte hausse à la rentrée 2013 (+35 000). Cette mesure inattendue va en outre aggraver la situation de l'emploi, tout en étant fortement préjudiciable au climat scolaire dans les établissements et in fine, à la réussite des élèves.

Le SE-Unsa souhaite que vous donniez toutes instructions utiles afin que les rectorats renouvellent les postes d'AED pour la rentrée 2013 à hauteur de ceux créés la rentrée 2012.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Christian CHEVALIER
Secrétaire Général du SE-UNSA

Syndicat des Enseignants-UNSA – 209, boulevard Saint-Germain 75007 PARIS
Tél. : 01.44.39.23.10 – Fax : 01.44.39.23.13 – www.se-unsa.org – national@se-unsa.org

S'il est encore temps, vous pouvez utiliser le modèle de motion ci-dessous pour présentation au Conseil d'Administration de votre établissement.

Le 21 juin, les élus UNSA Education au CTA interpellent vigoureusement le Recteur et lui demanderont de rétablir les postes supprimés.

Dès le 29 mai, après avoir eu connaissance des suppressions intervenues dans les premières académies, Christian Chevalier, Secrétaire Général du SE-UNSA, s'est adressé par courrier à Vincent Peillon (voir ci-contre).

Il lui demande de prendre toutes mesures et instructions pour que les Recteurs reviennent sur leur décision.

Laurence GATINEAU

Motion

Présentée au conseil d'administration du [collège/lycée]
..... du 2013.

Nous, enseignants, personnels d'éducatifs, personnels ATOS et parents du [collège/lycée] avons appris la suppression de postes d'[AED/AP] dans notre établissement pour la rentrée prochaine.

Cette décision est incompréhensible et inacceptable. Les Assistants d'Education sont des personnels indispensables au bon fonctionnement de notre établissement.

La circulaire de rentrée préconise d'assurer « un climat scolaire serein indispensable au bon déroulement des apprentissages et au bien être des élèves ». La présence des AED auprès de nos élèves y contribue fortement. La Refondation de l'école de la République aurait tout à perdre à se priver de ces personnels.

Nous, enseignants, personnels d'éducatifs, personnels ATOS et parents, membres du Conseil d'administration du [collège/lycée]..... demandons, avec le soutien du SE-Unsa, le maintien des postes d'AED existants dans notre établissement.

Concours réservés : repenser l'organisation !

La première session des concours réservés programmés sur les quatre années à venir a eu lieu. Ils ont suscité beaucoup d'espoir. Malheureusement il y a eu de gros dysfonctionnements. La recevabilité des dossiers n'a pas pu être étudiée avant les épreuves, ce qui a entraîné des situations douloureuses. Des candidats ont vu leur admission annulée, d'autres se sont vu refuser de passer l'oral une fois arrivés sur les lieux des épreuves, d'autres encore après avoir passé les oraux et en attente des résultats définitifs ont vu leur nom disparaître de la liste des admissibles. Les notes ne sont pas communiquées à ces candidats, qui ne peuvent donc pas se situer par rapport à leur prestation.

De nombreuses variations de traitement selon les jurys, et les disciplines ont été pointées.

A l'avenir, l'éligibilité doit être vérifiée avant les épreuves. Les critères utilisés doivent être simplifiés, sans possibilité d'interprétation différente selon les académies. Des formations doivent être proposées à tous les candidats pour la préparation aux concours. L'organisation des concours doit être repensée. C'est le sens du courrier signé de Christian CHEVALIER, Secrétaire Général du SE-UNSA à la Directrice Générale des Ressources Humaines au Ministère (voir ci-contre).

L'objectif est de permettre à un maximum de contractuels d'accéder à la titularisation. Pour l'heure, ce sont plus de 100 collègues de notre académie qui seront stagiaires à la rentrée prochaine à l'issue de cette première session des concours réservés et examens professionnalisés.

Sylvie BERGEON



Madame Catherine GAUDY
Directrice générale des ressources humaines
Ministère de l'Éducation nationale
72 rue Régnault
75013 PARIS

N/R : CC/NA 50 12/13

Paris, le 12 juin 2013

Objet : organisation des concours réservés et examens professionnels

Madame la Directrice,

La première session des concours réservés et examen professionnels s'achève. Le SE-Unsa, signataire avec l'Unsa-Fonction Publique du protocole d'accord du 31 mars 2011, a suivi et participé à l'élaboration de ce dispositif qu'il a toujours soutenu.

Force est de constater que le déroulement de cette première session a connu de nombreux problèmes et mis en difficulté les personnels à qui il était pourtant dédié :

- Détermination de l'éligibilité : des personnels, disposant pourtant de l'ancienneté nécessaire, se voient bloqués du fait de la condition de quotité de service minimum de 70% au 31 mars 2011. La plupart n'ayant pas choisi de travailler à temps partiel, se retrouvent ainsi pénalisés et ce, pour toutes les sessions à venir ;
- Communication aux candidats de leur éligibilité : tous n'ont pas été informés ou n'ont pas obtenu de réponse précise des rectorats lorsqu'ils n'ont pas eu à subir ordres et contre-ordres pour se présenter aux oraux...
- Attentes des jurys : alors que les épreuves sont basées sur la RAEP, certains jurys semblaient l'ignorer et se sont contentés de reproduire les épreuves plus théoriques des concours externes ;
- Absence d'information sur la prise en compte respective des épreuves d'admissibilité et d'admission dans la note définitive ;
- Préparation des candidats : toutes les académies n'ont pas mis en place les formations à ce concours ;
- Prise en charge des frais de déplacement : refus dans certaines académies ;
- Certaines disciplines n'étaient pas ouvertes aux épreuves alors que les besoins sont réels.

Ces multiples dysfonctionnements ont créé un climat de tension et de stress chez des contractuels qui placent beaucoup d'espoir dans un dispositif qui peut leur permettre d'être enfin titularisés.

Le SE-Unsa sollicite une audience pour échanger sur cette première session, faire des propositions d'amélioration et enfin traiter des cas individuels toujours en attente.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées.

Christian CHEVALIER
Secrétaire Général du SE-UNSA

